



Formation initiale des lauréats A et B 2021 - 2022 et Formation bloc fonctionnel des lauréats de l'Examen Professionnel et promus par Liste d'Aptitude des B en A

quelques infos sur votre prochaine rentrée.....

Pour les **inspecteurs et contrôleurs stagiaires 2021-2022**, l'ENFiP souhaite avant tout un retour en présentiel de la formation initiale.

Toutefois, au vu de la réalité et de l'annonce d'une nouvelle vague, la **formation hybride** devrait être mise en place jusqu'à un potentiel retour en présentiel total si la situation s'améliorait.

La direction de l'ENFiP est actuellement en attente d'information concernant la levée de la jauge actuelle. En effet, si cette dernière est supprimée à la DGFIP, il n'en est rien dans l'éducation nationale.

Dès l'envoi des convocations, l'ENFiP a pris l'initiative de rappeler aux lauréats le dispositif de vaccination.

Actuellement, le droit commun n'impose pas de présenter un pass-sanitaire pour accéder aux lieux de formation mais l'ENFiP suit de près les travaux parlementaires en cours et en particulier la proposition de rendre la vaccination obligatoire des enseignants de l'éducation nationale voir de l'enseignement supérieur.

Les **lauréats ultra-marins** et les **coopérants** (fonctionnaires étrangers) seront accueillis dans les établissements.

Attention ils devront prendre leurs dispositions pour être présents dès la rentrée, soit au 1^{er} septembre ou au 1^{er} octobre. Les lauréats doivent donc anticiper une éventuelle mise en quarantaine ou un protocole vaccinale particulier fonction du pays d'origine, avant de pouvoir regagner les établissements de formation.

Concernant les **stagiaires vulnérables**, la direction de l'ENFiP a rappelé que seuls les personnes souffrant de pathologies listées par décret pouvaient prétendre au statut de vulnérable.

Les lauréats concernés devront fournir un certificat médical de leur médecin traitant ou de leur médecin de prévention attestant de leur qualité de vulnérable.

L'ENFiP a rappelé qu'ils respecteraient les préconisations du corps médical mais qu'ils feraient preuve d'une grande vigilance et veilleraient à faire la part des choses entre vulnérables et ceux qui auraient des situations dignes d'intérêt mais ne relèveraient pas de ce dispositif, dans ce cas il y aurait des dispositions particulières d'adaptation de la formation.

Dans ce cas les stagiaires seraient amenés à suivre leur formation théorique en tout distanciel.

Un questionnaire sera envoyé à tous les stagiaires afin de recenser les lauréats concernés.

Pour la **CGT**, la préservation de la santé des agents doit être une priorité, aucun ne doit être exposé au virus pour suivre un cycle de formation.

L'ENFiP doit tout mettre en œuvre pour que les agents ne soient pas exposés, en se donnant les moyens de les protéger et en suivant scrupuleusement les recommandations des médecins délivrant les certificats médicaux.

Le déroulé de la formation :

Chaque stagiaire futur se verra remettre un ordinateur portable dès son entrée en formation.

Les stagiaires seront accueillis en formation hybride, par demi-groupes, un jour en présentiel et un jour en travail autonome.

Les jours d'autonomie (tout distanciel), les stagiaires pourront bénéficier d'un accompagnement par un chargé d'enseignement ou en s'appuyant sur une vidéo, afin de palier aux limites de l'auto-apprentissage.

Pour la **CGT**, l'isolement et les difficultés dont nous ont fait part les stagiaires des dernières promotions ne doivent pas se renouveler. A l'inverse les équipes pédagogiques doivent dès à présent être renforcées afin de leur permettre d'être au plus près des stagiaires, il est urgent d'appeler l'ensemble du vivier de sélection de chargés d'enseignement.

L'ENFiP doit tenir compte des besoins et de la nécessité d'accompagner les futurs stagiaires dans leur cycle de formation au quotidien et non partiellement. L'ENFiP doit se donner les moyens de les accompagner tous les jours d'autonomie, afin que cette formation leur permette d'acquérir un socle de connaissances nécessaires à l'exercice de leurs futures missions..

L'hébergement et la restauration

A ce jour, la majorité des stagiaires auraient une solution d'hébergement proposée, l'ensemble des besoins seraient couverts, de nouveaux partenariats ayant été passé avec le parc hôtelier de

proximité au vu du nombre important de lauréats.

Au niveau de la restauration, les gestes barrières et les précautions sanitaires devront être maintenues afin d'éviter tout cluster.

Les protocoles de nettoyage existants seront maintenus à l'identique.

Lauréats de l'Examen professionnel de B en A et promus par Liste d'Aptitude

L'ENFiP met tout en œuvre pour accueillir en tout présentiel ce public afin de leur permettre de suivre la partie professionnalisante de leur formation.

Sur Clermont-Ferrand, des salles supplémentaires seront mises à leur disposition.

Sur Noisiel, l'ENFiP envisage de dispenser certaines sessions dans des salles du Centre de Formation Professionnelle de Noisiel situé à proximité de l'ENFiP.

Certaines séances pourraient être dispensées en visio, mais cela serait à la marge.

En conclusion, cette réunion informelle nous aura permis de connaître à minima les modalités d'accueil et de formation initiale à compter du 1^{er} septembre.

En tout état de cause, la CGT et ses militants seront présents à vos côtés dans les établissements de formation au 1^{er} septembre et au 1^{er} octobre et veilleront à ce que votre formation à venir se déroule au mieux et vous permette de valider votre année à venir en vue de votre titularisation.

fichiers:



[Télécharger communiqué_enfip_21_07_21_v21.pdf](#) (649.04 Ko)

Public: [Infos / actions](#)

[ENFiP / Formation Professionnelle](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank